

Stratégie niortaise de développement durable

Ce document a pour objet la présentation de la stratégie niortaise de développement durable. Il se décompose en 3 parties :

- *L'ambition et le périmètre du projet*
- *les enjeux du territoire et le scénario prospectif à 15 ans*
- *la stratégie, ses orientations et ses principes d'action.*

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort mène de nombreuses actions relevant du développement durable. A partir de 2008, elle inscrit, de manière volontariste et transversale, cette dynamique dans les politiques publiques. En s'engageant dans un agenda 21, l'équipe municipale concrétise le développement durable dans l'action qu'elle mène. En cela, elle affirme le lien entre le projet de ville, « Niort, une ville par nature » et l'agenda 21.

Parmi les actions engagées, citons, par exemple, la mise en place de critères de développement durable dans les appels d'offres, la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité dans les ERP municipaux, l'organisation du festival de la diversité biologique et culturelle (TECIVERDI), la réalisation d'un inventaire de la biodiversité, la définition d'un plan de développement des ressources humaines, l'aménagement des espaces publics dans le souci de partage de la rue et du développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, la généralisation des animations périscolaires...

L'agenda 21 est une démarche qui permet d'amplifier la volonté municipale au profit d'une mise en cohérence des politiques publiques et d'accompagner les acteurs dans le changement pour orienter le territoire vers un avenir durable.

L'AMBITION DE L'AGENDA 21

L'élaboration et la mise en œuvre des actions de l'agenda 21 permettent :

- de sensibiliser, mobiliser et d'associer dans la durée l'ensemble des acteurs à la construction d'un développement durable du territoire,
- de contribuer collectivement à l'élaboration de réponses locales aux enjeux globaux,
- de coordonner l'ensemble des actions de la collectivité dans une approche globale et non sectorielle,
- de démultiplier l'action publique en ayant un effet de levier auprès de la population, en stimulant la diffusion du développement durable.

UN PERIMETRE LARGE : UN TERRITOIRE, DES COMPETENCES

Les élus souhaitent la construction d'un projet de développement durable du territoire, respectant les compétences et prérogatives de chacun. C'est ainsi que la Ville de Niort associe **le centre communal d'action sociale, le Syndicat des Eaux du Vivier et la Communauté d'agglomération de Niort.**

Ce périmètre, original, permet d'inscrire pleinement le projet territorial de développement durable dans les politiques publiques menées par les différentes institutions.

Ainsi, les documents structurants du territoire (**Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Schéma de Développement Économique et Commercial, Plan Local de l'Urbanisme, ...**) sont des outils d'élaboration du projet de développement et seront alimentés par les actions menées dans le cadre du plan d'actions de l'agenda 21 dans le cadre d'un partenariat structuré.

De plus, les innovations mises en œuvre sur la ville centre, dans le cadre de son agenda 21, contribuent au rayonnement du bassin de vie.

UN CHEMINEMENT LONG NÉCESSAIRE À LA CO-PRODUCTION

A chaque étape de la démarche (rappelée ci-dessous), la Ville et la CAN associent les parties prenantes (élus, services publics, associations, entreprises, habitants).

1. DES ENJEUX A LA STRATEGIE

Le prédiagnostic (réalisé sur la base d'entretiens avec des acteurs locaux et d'analyses des documents structurants des politiques publiques) et les 4 étapes spécifiques de diagnostic (cf. encadré) ont permis d'identifier les forces et faiblesses du territoire, de recueillir les attentes de chacun et, après une phase d'analyse, d'en extraire les enjeux et d'établir la vision de Niort à 15 ans.

Les 4 temps spécifiques de concertation :

- *La mise en place de groupes de travail internes et le croisement avec les élus*
- *La consultation des jeunes sur Ethnonet*
- *La tenue des ateliers habitants*
- *L'organisation des ateliers acteurs locaux puis l'installation du comité partenarial*

1.1. Les enjeux du territoire

Pour le territoire

- Un fort enjeu d'attractivité du territoire pour répondre aux objectifs fixés par le SCOT, non seulement pour la Ville-centre mais également pour l'ensemble du territoire (attractif pour de nouvelles activités économiques et pour les futurs employés)

- La mise en valeur des richesses locales, du patrimoine naturel et du cadre de vie niortais, insuffisamment exploités à ce jour (biodiversité, Sèvre...) et des compétences (risques, économie sociale et solidaire,...)
- Une forte demande d'implication et de participation des citoyens et des acteurs locaux et l'acquisition d'une culture partagée du développement durable entre les acteurs du territoire pour renforcer la cohésion
- La maîtrise de l'empreinte écologique et le renforcement de la mixité sociale et économique par l'intégration des principes de développement durable dans l'aménagement et l'urbanisme de la ville
- Un soutien renforcé aux publics les plus fragiles pour favoriser leur insertion économique et sociale et « mieux vivre ensemble » à Niort
- La promotion des comportements citoyens responsables dans toutes leurs dimensions (économiques par leurs actes d'achat, sociales par leur implication dans la vie communautaire, environnementales par leurs gestes quotidiens)
- L'effet de levier sociétal de l'agenda 21 (celui-ci permet par la sensibilisation des habitants et des entreprises du territoire de démultiplier les actions conduites par les collectivités en matière de développement durable) : rendre contagieux le DD.

Pour la collectivité

- La responsabilisation individuelle et collective des élus et des agents en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable en matière de gestion patrimoniale et d'achats
- Une culture de management et de développement durable dans les directions des services en renforçant le travail en transversalité et la cohérence des actions.

1.2. La vision du territoire à 15 ans

A l'issue de la phase de diagnostic, 4 scénarios de développement ont été identifiés dans le cadre du développement durable. Ils reposent sur les convergences et les divergences identifiées au cours des phases de concertation.

Le scénario proposé à la validation du Conseil municipal présente une situation à l'horizon de 15 ans. Le comité de pilotage a choisi d'ancrer résolument Niort dans un modèle de développement exogène mais avec une croissance respectueuse de l'environnement et des hommes. Ce scénario s'intitule :

Niort en 2026

« Une ville au développement innovant, solidaire et respectueux de l'environnement » :

- met en avant une politique très volontariste de **préservation de la biodiversité** et d'encouragement de pratiques respectueuses (notamment dans le domaine agricole) ;
- conjugue les compétences locales en matière de biodiversité et la culture des risques et du mutualisme pour favoriser l'émergence d'une **compétence reconnue sur les risques liés à la perte de biodiversité** ;
- souligne l'ambition de mener **des projets qui favorisent la sobriété en ressources** (énergie, eau, ...) ;
- fait référence à l'innovation et la créativité de la collectivité au service **d'une croissance économique qui prend appui sur les atouts** de la ville et les savoir-faire locaux ;
- développe **les valeurs de respect des hommes et de la Nature** ;
- s'appuie sur le système **de valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire**, pour proposer la mise en œuvre d'une marque territoriale « services » qui donne une lisibilité et un sens à l'activité économique ;
- insiste sur la mise en œuvre de projets ambitieux **grâce aux coopérations engagées avec les communes de l'agglomération, ainsi qu'avec des acteurs publics**, des réseaux de villes et d'entreprises débordant largement le territoire niortais ;
- repose sur **l'implication des citoyens, acteurs et partenaires** dans un travail continu visant à l'évolution des mentalités à moyen et à long terme tout en s'appuyant sur un ensemble de valeurs partagées, caractéristiques de la culture locale.

Les valeurs, dont il est fait mention dans le scénario proposé sont fortement ancrées dans l'histoire niortaise et donnent, ainsi, un cadre structuré et cohérent à la spécificité de l'agenda 21 niortais. La démarche de développement durable de la Ville, de son territoire et de ses acteurs est inscrite dans l'histoire commune.

2. LA STRATEGIE NIORTAISE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

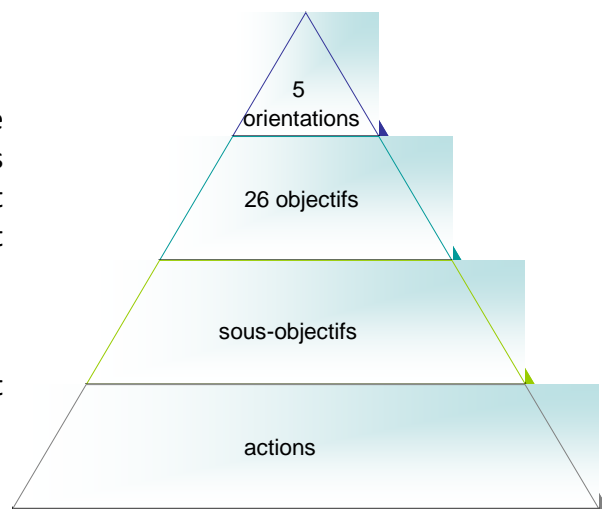
La stratégie explicite la façon de rendre opérationnelle la vision de Niort à 15 ans en partant de la situation actuelle décrite dans le diagnostic évoqué lors du débat d'orientations développement durable et présenté en Conseil municipal du 28 novembre 2011.

La stratégie garantit la prise en compte progressive du développement durable dans les politiques publiques, s'inscrit dans le long terme car elle met en œuvre des évolutions de pratiques et de mentalités sur la base d'une construction partenariale et participative.

2.1. Les orientations stratégiques

La stratégie repose sur un cadre opérationnel, le plan d'actions, structuré en 5 orientations stratégiques, qui se déclinent en 26 objectifs et qui seront ensuite traduits en sous-objectifs et actions pour en faciliter la mise en œuvre.

Les orientations stratégiques et les objectifs sont présentés ci-dessous.



a) *Etre solidaire à Niort*

Cette orientation, affichée fortement dans le titre du scénario proposé, repose sur des objectifs portant sur l'adaptation de l'offre sociale, la prise en compte des personnes en situation de handicap, le déploiement de projets éducatifs en concertation avec les acteurs du secteur scolaire et vers le développement d'une offre de logements intégrant les piliers du développement durable.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Mieux adapter l'action sociale et l'offre de soins aux besoins de la population
- Mettre en place un projet éducatif global en concertation avec les acteurs et les usagers
- Mieux assurer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- Accompagner le lien intergénérationnel
- Encourager l'insertion par l'économie
- Elaborer une offre de logements sociaux adaptée et de qualité

b) *Cultiver la qualité du cadre de vie*

Reposant sur les constats des atouts du territoire, l'ambition est d'envisager le cadre de vie au regard du développement durable : l'aménagement de l'espace est revisité, la prise en compte de la biodiversité favorisée, les milieux préservés et le lien entre l'homme et l'animal renforcé. L'action de la ville et l'implication des citoyens sont nécessaires pour assurer la conduite collective et la réussite des actions.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Contribuer à un aménagement durable du territoire
- Favoriser la biodiversité
- Favoriser le lien entre l'Homme et l'animal
- Développer un patrimoine bâti et non bâti durable
- Progresser dans la prévention des impacts et dans la gestion des milieux et des ressources
- Développer la prévention des risques

c) *Vivre éco-responsable*

Cette orientation questionne nos modes de fonctionnement ; c'est l'orientation qui implique le plus les habitants dans leur quotidien. Elle affiche l'ambition forte de la Ville de s'engager dans une politique énergétique innovante ; elle revisite nos consommations mais également nos productions de déchets ou nos modes de déplacements pour les services de la Ville, pour les habitants, pour les associations et les entreprises du territoire.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Développer la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables
- Offrir des alternatives à l'usage de la voiture dans nos déplacements
- Optimiser la gestion des déchets de la production à la valorisation
- Développer une consommation durable de l'eau et des produits alimentaires
- Développer une politique d'achat public en cohérence avec les finalités du développement durable
- Sensibiliser, former et soutenir les démarches éco-labellisées

d) *Rendre Niort rayonnante et épanouissante*

Le constat est fait, notamment par les participants aux ateliers, que la Ville présente des atouts peu connus en dehors de son territoire et qu'une des ambitions de l'agenda 21 doit être de développer son attractivité économique, de valoriser son identité culturelle, d'encourager une économie locale basée sur les valeurs qui font la force du territoire, notamment l'économie sociale et solidaire. Cette attractivité s'accompagne également de la notion d'épanouissement des habitants, notamment au travers du renforcement d'une offre sportive, culturelle et de loisirs.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Valoriser l'identité de Niort et de son patrimoine

- Développer une économie locale durable en lien avec les partenaires et en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Faire du sport, des loisirs et de la culture des facteurs d'ouverture, de développement personnel et de vitalité du territoire
- Positionner la Ville comme collectivité novatrice dans la promotion des dimensions sociale, économique et écologique pour ses politiques sportives, culturelles et socio-culturelles

e) Une Ville ouverte qui coopère

Enfin, le développement durable, c'est le croisement des approches issues de différents acteurs et donc l'orientation choisie est de développer une culture de développement durable, de faciliter la participation de chacun, de l'intégrer dans le fonctionnement des services et de favoriser les échanges et la rencontre entre les acteurs du développement durable.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Rendre les habitants acteurs du développement durable
- Favoriser la participation des partenaires à la construction d'un territoire durable
- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement et les pratiques des services de la Ville
- Favoriser le décloisonnement entre les acteurs pour diffuser le développement durable

2.2. Les principes de la stratégie

Afin de permettre la diffusion du développement durable dans les différentes politiques publiques, dans les pratiques professionnelles et personnelles de chacun, auprès de tous les acteurs du territoire, la stratégie de développement durable s'appuie sur les cinq principes majeurs, présentés ci-dessous.

a) Une entrée à deux niveaux pour la Ville

Pour ce qui est des services de la Ville, le développement durable doit pénétrer les politiques sectorielles en réinterrogeant les pratiques de chacun, mais il doit également transparaître dans chacun des documents structurants de la collectivité (SCOT, PLU, PLH, PDU, SDEC, projet de ville, projets de directions...).

b) Une logique de projets

L'agenda 21 proposé est constitué de projets. La démarche de construction et de coopération est collective et multilatérale ; elle est fondée sur l'échange, le débat et le partenariat. Les actions s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général et de cohérence territoriale, enjeux permanents de la coopération.

c) Un cadencement de la stratégie

Le premier temps de ce cadencement est le plan d'actions à 5 ans qui permet de donner une impulsion vers la vision à 15 ans, de mobiliser les acteurs, de partager une culture commune... La révision régulière du plan d'actions et des projets qui le constituent permettra d'intensifier les orientations mises en avant dans la stratégie en fonction des opportunités et de l'évolution du contexte.

d) La gouvernance de l'agenda 21

La gouvernance est un enjeu majeur du projet ; elle comporte quatre dimensions principales, mais le périmètre peut varier selon les différentes phases de mise en oeuvre.

- **La gouvernance interne** : son rôle est de mobiliser les agents et les moyens de la Ville pour atteindre les objectifs qui sont de sa responsabilité propre afin de rendre lisible son engagement. Il s'agit d'organiser la contagion « développement durable » au sein des services puis de s'en servir pour irriguer l'externe.
- **La gouvernance locale** : le premier enjeu est de mobiliser et de fédérer les citoyens, les acteurs et les partenaires du projet. La volonté des élus et l'implication des services constituent le socle permettant d'assurer la prise en charge et le portage du projet.
- **La gouvernance territoriale** : la Ville engage des coopérations avec l'ensemble des partenaires du territoire et singulièrement la communauté d'agglomération afin de mutualiser la prise en charge des actions réalistes et crédibles.
- **La gouvernance extraterritoriale** : l'ambition est de positionner Niort dans de nombreux échanges, alliances, partenariats dans la région, en France et à l'étranger avec des villes, des ONG, des entreprises qui oeuvrent dans le même sens. La Ville et la CAN valorisent les actions menées, capitalisent les retours d'expériences et diffusent localement l'information, les expertises, pour mobiliser et enrichir les réseaux locaux.

e) Evaluer pour mesurer l'avancement des projets et garantir une mobilisation dans la durée

L'évaluation de l'agenda 21 s'inscrit dans une démarche de progrès, d'amélioration continue et non de sanction. Elle permet d'apprécier collectivement en quoi l'action conduite, par la Ville et ses partenaires, a produit les effets directs et indirects attendus.

L'évaluation constitue un outil de « formation », de communication et de mobilisation. Elle facilite la connaissance transversale et la compréhension des enjeux du projet par l'ensemble des parties prenantes. Au travers des résultats observés et de leur évolution, elle apporte une lisibilité indispensable à la réussite du projet. Elle valorise également les efforts faits par la municipalité, les acteurs et les citoyens et les encourage à aller plus loin.

La dimension participative de l'évaluation améliore la qualité de jugement, l'évaluation permet de croiser les points de vue.

L'évaluation est envisagée sur la durée du projet et à différents niveaux et sur différentes temporalités : le territoire, les orientations et les actions. L'évaluation de ce type de projet est réalisée à 2 niveaux : au niveau du processus et au niveau des résultats. Des indicateurs de suivi sont définis dans le plan d'actions.

3. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

3.1. Les clés du succès

Pour réussir à mener à bien le projet proposé et prendre en compte le développement durable dans toutes les politiques et les pratiques,

- Inscrivons cet engagement collectif dans la durée en le portant au-delà du temps des mandats électifs,
- Impliquons les entreprises (signataires à ce jour ou non de l'acte d'engagement des partenaires pour le développement durable à Niort), les institutionnels, les associations, les habitants et les usagers
- Mobilisons les services de la Ville à tous les niveaux de la hiérarchie au service de l'objectif visé.

3.2. Les instances

Pour mettre en œuvre une telle stratégie, 3 types d'instances sont proposés : instance de pilotage, instance d'animation et instances consultatives. Ces instances pourront évoluer dans leur composition en fonction de l'avancée du projet et de l'évolution du contexte.

a) Instance de pilotage

Le comité de pilotage : instance de décision et de portage stratégique du projet

b) Instance d'animation

Le comité opérationnel : anime le processus et garantit la cohérence du projet, assure l'interface avec les instances consultatives, mène avec les pilotes d'actions, rassemblés au sein du Club des animateurs, les revues de projet

c) Instances consultatives

Le comité partenarial : instance plus large que l'agenda 21 de la Ville qui assure la connexion du projet avec les acteurs locaux.

Le comité consultatif citoyen : assure le lien avec les habitants et en particulier avec les conseils de quartier, propose des actions de mobilisation.

Ces deux instances participent à l'enrichissement du projet, à sa valorisation et à la mobilisation de nouveaux acteurs.

